

Réunion du 3 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Régis CASSAROUMÉ, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES MEMBRES INTÉRESSÉES POUR L'ANNEE 2025

Depuis 2016, la communauté de communes propose à ses communes membres de se regrouper pour l'achat de biens et de prestations relevant de diverses familles d'achats en vue de réaliser des économies d'échelle.

Il est donc proposé aux communes une liste d'achats sur lesquels elles peuvent s'engager.

Parmi cette liste, les communes pourront sélectionner les consultations qui les intéressent.

Pour l'année 2025, la liste des consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Travaux routiers sur différentes voies de la Communauté de communes de Lacq-Orthez ;

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2025 entre la Communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres intéressées et l'adoption de la convention constitutive de ce groupement ;
- **d'autoriser** son président à signer la convention constitutive du groupement de commandes conformément au projet joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT

